Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200620-20260611-2026_39-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE BROONS

COMMUNE DE **GOMENE**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/06/2026

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUÉE – M. Gilles MAUGAIN –Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – M. Erwan CARISSAN – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – ~~Mme Sophie CRESTAUX~~ – M. Alexandre HERVE – Mme Mélanie GUEHENNEUC – Mme Mathilde HERVE

Absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mr Gilles LE RAY

Délibération N° 2026-39

Devis : Maison des associations

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux au sein de la Maison des associations afin d'assurer son bon fonctionnement et son entretien ;

Considérant le devis proposé par l'entreprise Rouault pour la réalisation de ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Rouault pour un montant de **2 560,20 € TTC**, relatif à des travaux à la Maison des associations. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches administratives et comptables s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :
Mickaël LEVEAU – MAIRE

MAIRIE DE GOMENE (22230) (CÔTES D'ARMOR)

Gilles LE RAY , secrétaire de séance